


Numéro	DL260416-DSVA02	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Subventions	
Objet	Subventions d'équipement - exercice 2026	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 16 avril 2026 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-six le seize du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, HECKEL Huguette, SAIDANI Lamjad, MASSE-GRIESS Dominique, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, RICHARD Yvon, RIMLINGER Barbara, FRUH Hervé, MADANI Naïma, HAAS Philippe, Adjoint, TRAPPLER Francis, SEIGNEUR Sylvie, FELLMANN Evelyne, FRUH Marie-José, LEVY Thomas, VANDERLIEB Christine, MARIVAL Sylvie, KIEHL Fabrice, BUCHHOLZER Jean-Christophe, KAYSER Joëlle, DUFANT Véronique, HURELLE Gautier, HERBAULT Cédric, MONZINGER Nadine, MACIAZEK Pierre, BRANCHEREAU Loïc, CHABAN Ivan, TISSIER Elise, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, VIVET Louis, Conseillers

Etaient absents :

- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Monsieur PHILIPPS Thibaud
- Madame GENDRAULT Pascale ayant donné procuration à Madame MAGDELAINE Séverine
- Monsieur DURAND Jérémy ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME,
Directeur général des services

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	10 avril 2026
Date de publication de la délibération :	30 avril 2026
Date de transmission au Contrôle de Légimité :	30 avril 2026

Numéro	DL260416-DSVA02	1/3
Matière	7.5.Finances locales - Subventions	

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

7. SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT – EXERCICE 2026

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable aux demandes de subventions d'équipement suivantes, selon les modalités et imputations budgétaires ci-dessous indiquées :

ATAL (Association de Tir à l'Arc et Loisirs)

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour l'acquisition de cibles 3D, de matériel d'archerie (flèches d'initiation, filets de protection, bandes mousses et centres de cibles) et d'un container de rangement à hauteur de 25% de 4 636 euros

Montant proposé : **1 159 euros**

Imputation : GVA - GVA - 20421 – 321 – GVA

Modalités de paiement : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

FRUITS ET FLEURS

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour le remplacement du pasteurisateur à jus de pommes pour un montant total de 20 020 euros.

Montant proposé : **5 505 euros**

Imputation : SDGS - SDGS - 20421 - 60 – DGS

Modalités de paiement : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

PAROISSE CATHOLIQUE SAINT SYMPHORIEN

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour la réfection du crépi fissuré du mur sud de la salle paroissiale située 3 rue de la Plaine pour un montant total de 7 815,50 euros.

Montant proposé : **1 500 euros**

Imputation : SDGS - SDGS - 20421 - 312 – SDGS

Modalités de paiement : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

PAROISSE PROTESTANTE DE GRAFFENSTADEN

Objet de la demande : Subvention d'investissement pour la réfection du toit du clocher en raison d'infiltrations d'eau et installation d'un paratonnerre exigé par la Commission de Sécurité avec location d'une nacelle pour un montant total de 18 360 euros.

Montant proposé : **3 500 euros**

Imputation : SDGS - SDGS - 20421 - 312 – SDGS

Numéro	DL260416-DSVA02	2/3
Matière	7.5.Finances locales - Subventions	

Modalités de paiement : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

TCIG (Tennis Club d'Illkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour l'achat de matériels d'entretien des courts et de matériel pédagogique pour l'école de tennis à hauteur de 25% de 1 348 euros

Montant proposé : **337 euros**

Imputation : GVA - GVA - 20421 – 321 – GVA

Modalités de paiement : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

Le Conseil municipal,

- VU** les articles L. 1611-4, L. 2541-12 et L. 2543-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU** les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU** l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

CONSIDERANT l'intérêt public et local qui s'attache aux actions menées par les associations citées ci-dessus ;

Après avoir délibéré,

- DECIDE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 159 euros à l'association **ATAL** ;
- DECIDE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 505 euros à **Fruits et Fleurs** ;
- DECIDE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 500 euros à **la Paroisse Catholique Saint Symphorien** ;
- DECIDE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 500 euros à **la Paroisse Protestante de Graffenstaden** ;
- DECIDE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 337 euros à **l'association TCIG** ;

Numéro	DL260416-DSVA02	3/3
Matière	7.5.Finances locales - Subventions	

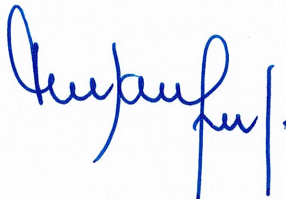
PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

ADOpte LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

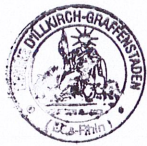
A L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme

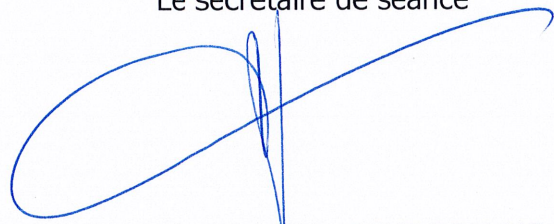
Le Maire



Thibaud PHILIPPS



Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.